Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 16/12/2024 à 11h36
Réference de l'AR : 010-221000052-20241209-122024_479-DE
Publié le 16/12/2024 ; Rendu exécutoire le 16/12/2024

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Service de l'Assemblée

COMMISSION PERMANENTE

Séance du lundi 9 décembre 2024

Extrait du procès-verbal des délibérations

Délibération n° 122024/479

AÉRODROME DE BRIENNE-LE-CHÂTEAU
Fixation des droits et tarifs 2025 des usagers

Date de convocation : 29/11/2024

Nombre de Conseillers en exercice : 34
présents : 31
votants : 34

Le lundi 9 décembre 2024 à 10h30,
la Commission permanente, légalement convoquée, s'est réunie au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe PICHERY.

Étaient présents : Monsieur Alain BALLAND, Monsieur Guy BERNIER, Madame Sibylle BERTAIL-FASSAERT, Monsieur Jérôme BONNEFOI, Madame Catherine BREGEAUT, Monsieur Jean-Marie CAMUT, Monsieur Bertrand CHEVALIER, Madame Marielle CHEVALLIER, Monsieur Philippe DALLEMAGNE, Monsieur Bernard de LA HAMAYDE, Madame Nelly DELELIGNE, Monsieur Valéry DENIS, Monsieur Olivier GIRARDIN, Madame Angélique GUILLEMINOT, Madame Djamila HADDAD, Madame Claude HOMEHR, Monsieur Nicolas HONORÉ, Monsieur Jean-Michel HUPFER, Monsieur Olivier JACQUINET, Madame Catherine LEDOUBLE, Monsieur Didier LEPRINCE, Madame Marie-Thérèse LEROY, Madame Arlette MASSIN, Monsieur Jean-Yves MATHIAS, Madame Christine PATROIS, Madame Elisabeth PHILIPPON, Monsieur Philippe PICHERY, Monsieur Jacky RAGUIN, Madame Marie-Noëlle RIGOLLOT, Madame Annie SOUCAT, Madame Anne-Marie ZELTZ

formant la majorité des membres de la Commission permanente en exercice.

Excusé :

Excusés ayant donné procuration : Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT à Monsieur Jean-Yves MATHIAS, Monsieur Marc BRET à Madame Catherine BREGEAUT, Madame Agnès MIGNOT à Monsieur Jérôme BONNEFOI

La Commission permanente du Conseil départemental, agissant par délégation de l’Assemblée départementale et après en avoir délibéré, à l’unanimité :

Approuve l'ensemble des droits et tarifs 2025 relatifs à l’utilisation annuelle de l’aérodrome de Brienne-le-Château, ainsi que les dispositions particulières, tels que récapitulés en annexe.

Autorise M. le Président à signer, au nom du Département de l’Aube, les conventions d’occupation correspondantes aux charges et conditions sus énoncées ainsi que tout document s’y rapportant.

Philippe PICHERY
2024.12.16 10:54:04 +0100
Ref:7809201-11720492-1-D
Signature numérique
Le Président du Conseil Départemental
de l'Aube

Fait le 13/12/2024

ANNEXE

AÉRODROME DE BRIENNE-LE-CHÂTEAU
BARÊME DES DROITS ET TARIFS POUR L'ANNÉE 2025

Utilisation annuelle de l'aérodrome pour ULM (ultra léger motorisé), avion de tourisme, avion de largage de parachutistes	Tarifs 2024	Tarifs 2025
	Par an	
ULM (ultra léger motorisé)	796 €	812 €
Avion de tourisme	1 541 €	1 572 €
Avion de largage de parachutistes	10 205 €	10 409 €

La redevance est payable d'avance en deux fois, à parts égales, le 1er janvier et le 1er juillet.
La redevance annuelle comprend l'autorisation de stationner l'aéronef dans le hangar avions et les mouvements sur la piste (atterrissage-décollage) sans pour autant conférer à l'occupant, un accès exclusif et permanent à la piste.

Utilisation ponctuelle de l'aérodrome (hélicoptère et aéronef civil ou militaire, bivouac, utilisation d'une aire plane pour exercices de maintien de l'ordre, stationnement ponctuel dans le hangar avions, d'ULM et avions de tourisme exclusivement civils)		Tarifs 2024	Tarifs 2025
		Par tranche de 24 heures	
Hélicoptère et aéronef civil (droit d'atterrissage + stationnement en extérieur d'une durée égale ou supérieure à 24 heures, sans emplacement dans le hangar avions)	Tarif 1er jour	433 €	442 €
	Tarif jours supplémentaires	141 €	144 €
Stationnement ponctuel dans le hangar avions, (mouvements sur la piste + stationnement dans le hangar avions d'une durée allant de 24 heures à une semaine consécutive, soit 7 jours et 6 nuits maximum) avec une nouvelle tarification prenant en compte la surface de stationnement occupée	ULM	21 €	21 €
	Avions de tourisme exclusivement civils	42 €	43 €
	Avions de largage de parachutistes	56 €	57 €
Exercices par les services publics de secours, de sécurité ou militaires : - hélicoptère et aéronef (droit d'atterrissage + stationnement en extérieur) - bivouac (stationnement et installation des moyens humains et des structures d'hébergement)		gratuit	gratuit

Ces tarifs, hors tarif stationnement, englobent les mouvements et l'autorisation de stationner l'aéronef la nuit à l'extérieur aux abords de la piste ainsi que des structures légères (bivouac) pour l'hébergement du ou des groupes concernés, le plus souvent militaires.

Mise à disposition de locaux situés dans le hangar marguerite sud-ouest (tels que figurant sur le plan annexé) avec ouverture du compteur électrique à la charge de l'occupant		Tarifs 2024	Tarifs 2025
		Par mois	
Locaux ex-cafétéria	Une surface de 316 m² (salle, cuisine, réserves et toilettes)	328 €	335 €
	Une surface de 216 m² (salle)	219 €	223 €
	Une surface de 160 m² (cuisine, réserves, toilettes)	165 €	168 €
Locaux divers	Une surface de 67,05 m²	69 €	70 €
	Une surface de 68,50 m²	71 €	72 €
	Une surface de 104 m²	108 €	110 €

Mise à disposition du hangar-avion « marguerite sud-est » sans eau ni électricité, l'ouverture du compteur étant à la charge de l'occupant	Tarifs 2024	Tarifs 2025
	Par mois	
	1 502 €	1 532 €

Mise à disposition de la piste aéronautique à titre privatif destinée à un usage commercial	Tarifs 2024	Tarifs 2025
	Par jour	
	765 €	780 €

Mise à disposition de la piste aéronautique à titre privatif (sur toute sa longueur) destinée à la réalisation de VMAX (vitesse maximale d'un matériel à moteur)	Tarifs 2024	Tarifs 2025
	2 heures par jour	
	108 €	110 €

Mise à disposition de la plateforme « piste d'essais privés »		Tarifs 2024	Tarifs 2025
	Par jour (en semaine)	911 €	929 €
	Par jour (week-end ou jour férié)	1 126 €	1 149 €

Mise à disposition d'une plateforme extéieure à usage de stockage		Tarifs 2024	Tarifs 2025
	Par an/m²	2,00 €	2,04 €
	Par mois/m²	0,17 €	0,17 €

Mise à disposition d'une surface dans le hangar technique		Tarifs 2024	Tarifs 2025
	Par an/m²	11,00 €	11,22 €
	Par mois/m²	0,92 €	0,94 €

Mise à disposition d'une surface de 2200 m² et d'une voie de 260 mètres de long, situés sur la marguerite sud-est		Tarifs 2024	Tarifs 2025
	Par jour (en semaine)	369 €	376 €
	Par jour (week-end ou jour férié)	518 €	528 €

RÉPUBLIQUE FRANCAISE **COMMISSION PERMANENTE**

DÉPARTEMENT DE L'AUBE **Séance du lundi 9 décembre 2024**

_____

Service foncier

_____

Rapport de M. le Président n°122024/479

OBJET : **AÉRODROME DE BRIENNE-LE-CHÂTEAU**
Fixation des droits et tarifs 2025 des usagers

La Commission permanente, par délibération n° 122023/459 du 4 décembre 2023, a fixé les droits et tarifs 2024 d'utilisation de l'aérodrome de Brienne-le-Château.

Il convient désormais d'arrêter les droits et tarifs applicables pour l'année civile 2025.

Ces droits et tarifs pourraient être fixés après application d'une augmentation de 2,00 % par rapport à ceux de 2024, tels que récapitulés en annexe au présent rapport.

Il est donc proposé à la Commission permanente, conformément à la délégation issue de la délibération n° 2021-RE1-II-6 du 1er juillet 2021, de bien vouloir :

- approuver l'ensemble des droits et tarifs 2025 tels que récapitulés en annexe relatifs à l'utilisation de l'aérodrome de Brienne-le-Château ;

- approuver les dispositions particulières détaillées en annexe ;

- autoriser M. le Président à signer, au nom du Département de l'Aube, les conventions d'occupation correspondantes aux charges et conditions sus énoncées ainsi que tout document s'y rapportant.

J'invite la Commission permanente à en délibérer.

ANNEXE

AÉRODROME DE BRIENNE-LE-CHÂTEAU
BARÊME DES DROITS ET TARIFS POUR L'ANNÉE 2025

Utilisation annuelle de l'aérodrome pour ULM (ultra léger motorisé), avion de tourisme, avion de largage de parachutistes	Tarifs 2024	Tarifs 2025
	Par an	
ULM (ultra léger motorisé)	796 €	812 €
Avion de tourisme	1 541 €	1 572 €
Avion de largage de parachutistes	10 205 €	10 409 €
La redevance est payable d'avance en deux fois, à parts égales, le 1er janvier et le 1er juillet. La redevance annuelle comprend l'autorisation de stationner l'aéronef dans le hangar avions et les mouvements sur la piste (atterrissage-décollage) sans pour autant conférer à l'occupant, un accès exclusif et permanent à la piste.		

Utilisation ponctuelle de l'aérodrome (hélicoptère et aéronef civil ou militaire, bivouac, utilisation d'une aire plane pour exercices de maintien de l'ordre, stationnement ponctuel dans le hangar avions, d'ULM et avions de tourisme exclusivement civils)		Tarifs 2024	Tarifs 2025
		Par tranche de 24 heures	
Hélicoptère et aéronef civil (droit d'atterrissage + stationnement en extérieur d'une durée égale ou supérieure à 24 heures, sans emplacement dans le hangar avions)	Tarif 1er jour	433 €	442 €
	Tarif jours supplémentaires	141 €	144 €
Stationnement ponctuel dans le hangar avions, (mouvements sur la piste + stationnement dans le hangar avions d'une durée allant de 24 heures à une semaine consécutive, soit 7 jours et 6 nuits maximum) avec une nouvelle tarification prenant en compte la surface de stationnement occupée	ULM	21 €	21 €
	Avions de tourisme exclusivement civils	42 €	43 €
	Avions de largage de parachutistes	56 €	57 €
Exercices par les services publics de secours, de sécurité ou militaires : - hélicoptère et aéronef (droit d'atterrissage + stationnement en extérieur) - bivouac (stationnement et installation des moyens humains et des structures d'hébergement)		gratuit	gratuit
Ces tarifs, hors tarif stationnement, englobent les mouvements et l'autorisation de stationner l'aéronef la nuit à l'extérieur aux abords de la piste ainsi que des structures légères (bivouac) pour l'hébergement du ou des groupes concernés, le plus souvent militaires.			

Mise à disposition de locaux situés dans le hangar marguerite sud-ouest (tels que figurant sur le plan annexé) avec ouverture du compteur électrique à la charge de l'occupant		Tarifs 2024	Tarifs 2025
		Par mois	
Locaux ex-cafétéria	Une surface de 316 m² (salle, cuisine, réserves et toilettes)	328 €	335 €
	Une surface de 216 m² (salle)	219 €	223 €
	Une surface de 160 m² (cuisine, réserves, toilettes)	165 €	168 €
Locaux divers	Une surface de 67,05 m²	69 €	70 €
	Une surface de 68,50 m²	71 €	72 €
	Une surface de 104 m²	108 €	110 €

Mise à disposition du hangar-avion « marguerite sud-est » sans eau ni électricité, l'ouverture du compteur étant à la charge de l'occupant	Tarifs 2024	Tarifs 2025
	Par mois	
	1 502 €	1 532 €

Mise à disposition de la piste aéronautique à titre privatif destinée à un usage commercial	Tarifs 2024	Tarifs 2025
	Par jour	
	765 €	780 €

Mise à disposition de la piste aéronautique à titre privatif (sur toute sa longueur) destinée à la réalisation de VMAX (vitesse maximale d'un matériel à moteur)	Tarifs 2024	Tarifs 2025
	2 heures par jour	
	108 €	110 €

Mise à disposition de la plateforme « piste d'essais privés »		Tarifs 2024	Tarifs 2025
	Par jour (en semaine)	911 €	929 €
	Par jour (week-end ou jour férié)	1 126 €	1 149 €

Mise à disposition d'une plateforme extéieure à usage de stockage		Tarifs 2024	Tarifs 2025
	Par an/m²	2,00 €	2,04 €
	Par mois/m²	0,17 €	0,17 €

Mise à disposition d'une surface dans le hangar technique		Tarifs 2024	Tarifs 2025
	Par an/m²	11,00 €	11,22 €
	Par mois/m²	0,92 €	0,94 €

Mise à disposition d'une surface de 2200 m² et d'une voie de 260 mètres de long, situés sur la marguerite sud-est		Tarifs 2024	Tarifs 2025
	Par jour (en semaine)	369 €	376 €
	Par jour (week-end ou jour férié)	518 €	528 €